

# PARC NATUREL DE LA CROIX- DES-GARDES

> SITE NATUREL PROTÉGÉ

# BIENVENUE AU PARC NATUREL FORESTIER DE LA CROIX-DES-GARDES !

Cet espace naturel sensible se situe au cœur de la ville de Cannes à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau de l'emblématique Croisette. Les objectifs du Conservatoire du littoral, le propriétaire du site, sont l'accueil du public, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et historique.

Le parc de la Croix-des-Gardes représente 80 hectares de végétation méditerranéenne.

Le "poumon vert de Cannes" ne vous laissera pas indifférent et sa découverte sera riche d'émotions pour tous les passionnés de nature.

Une grande diversité faunistique et floristique, un patrimoine historique lié à la culture du mimosa et un panorama à 360° font de ce parc un don hors du commun à tous les visiteurs.

Au milieu de mille senteurs, de nombreux parcours vous permettront d'atteindre le haut de la colline, dominée d'une croix immense.

## UN PEU D'HISTOIRE...

Le nom de la Croix-des-Gardes est issu d'une légende qui remonte au règne de François I<sup>er</sup>.

En 1525, en pleine Renaissance, le Roi bâtisseur de Chambord et du Camp du Drap d'or installa au sommet de la colline où se trouve la croix, une garnison de gardes suisses, élite de l'armée royale.

Grâce à la vue dominante de la colline de la Croix-des-Gardes, ils étaient bien placés pour surveiller la mer et voir apparaître à l'horizon les bateaux pirates ou autres embarcations suspectes. Ils pouvaient donc ainsi observer les éventuelles attaques, des îles de Lérins jusqu'au massif de l'Estérel, et, par jour de beau temps, jusqu'à la presqu'île de Saint-Tropez. Ce serait dans ces bois qu'un ou deux garde(s) de cette garnison aurai(en)t été assassiné(s).

**AGENDA :** chaque année, au mois de février, le parc est célébré à l'occasion de la Grande Fête de la Croix-des-Gardes organisée par la municipalité (+ d'infos sur [cannes.com](http://cannes.com))

## LE MIMOSA ET CANNES

Le mimosa (*Acacia dealbata*) est une espèce emblématique du site.

Découvert en Australie par le capitaine Cook, il a été importé sur la Côte d'Azur par Lord Brougham vers 1864. On situe ses premières origines connues dans le Sud de la France sur les flancs de la colline de la Croix-des-Gardes. Plus tard, au début du XX<sup>e</sup> siècle, il a été l'objet du commerce horticole, cultivé dans d'immenses mimosaies. Des bouquets étaient confectionnés dans les forceries avant d'être commercialisés dans le monde entier. Plusieurs variétés de mimosa, issues d'hybridation naturelle ou forcée, sont originaires de ce site (Mirandole, Rêve d'or...).

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, cette culture à grande échelle a été abandonnée sur le site. La prolifération du mimosa spontané issu des anciennes cultures est devenue aujourd'hui une menace pour la flore forestière autochtone et le maquis originels. Sa croissance rapide, sa grande capacité de multiplication et sa forte inflammabilité génèrent un envahissement problématique pour les incendies et la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de maîtriser la progression du mimosa sauvage tout en valorisant à titre patrimonial les individus remarquables.

## LES DIFFÉRENTS MILIEUX FORESTIERS

Au fil des 20 kilomètres de sentiers, et plus particulièrement du chemin des Belvédères, vous traverserez plusieurs paysages naturels :

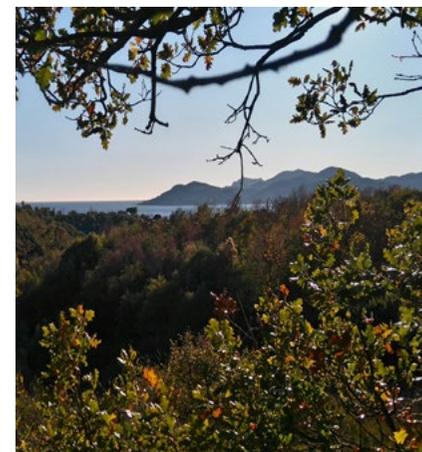
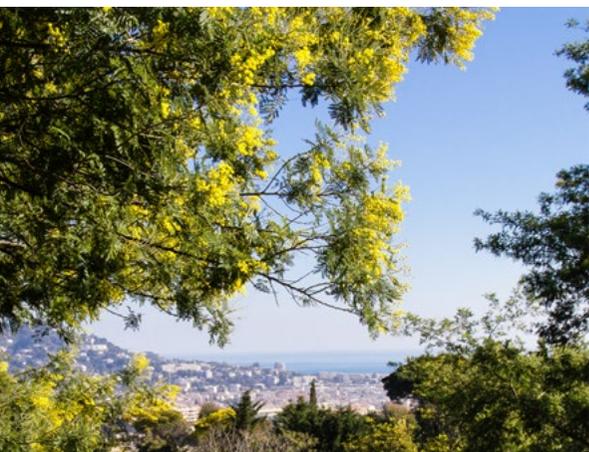
- des pinèdes de pins parasols
- des maquis à lavandes, cistes, arbousiers et filaires plus ou moins élevés
- des chênaies en mélange (chênes lièges, verts ou pubescents)
- des fonds de vallons plus frais composés de lauriers sauces, frênes, etc
- d'anciennes cultures d'eucalyptus, des prairies, etc

Le long des chemins aménagés, des panneaux d'information vous renseigneront sur la faune et la flore du site (oiseaux, reptiles, plantes et arbustes).

Enfin, les différents belvédères vous feront découvrir des vues somptueuses sur les îles de Lérins, l'Estérel, les Préalpes d'Azur, etc.

La douceur du climat et la floraison précoce de la végétation offrent des conditions idéales pour l'installation de ruches durant l'hiver et l'été venu les abeilles quittent le site pour butiner dans le haut pays.

**Un spectacle pour tous vos sens !**



Véritable poumon vert niché au cœur de la ville de Cannes, le parc naturel de la Croix-des-Gardes est un espace protégé, propriété du Conservatoire du littoral. La municipalité en assure la gestion quotidienne, permettant ainsi de concilier fréquentation d'un public nombreux et préservation des richesses naturelles d'un site qui sera transmis intact aux générations futures.

### Informations utiles

Pour les groupes, une autorisation préalable (délivrée par le garde forestier) à la venue sur site est obligatoire.

Visites guidées possibles (minimum 8 personnes).

Plus d'infos sur [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

### Numéros d'urgence

Pompiers **18**

Police nationale **17**

Police municipale **0 800 117 118**

### Espaces verts

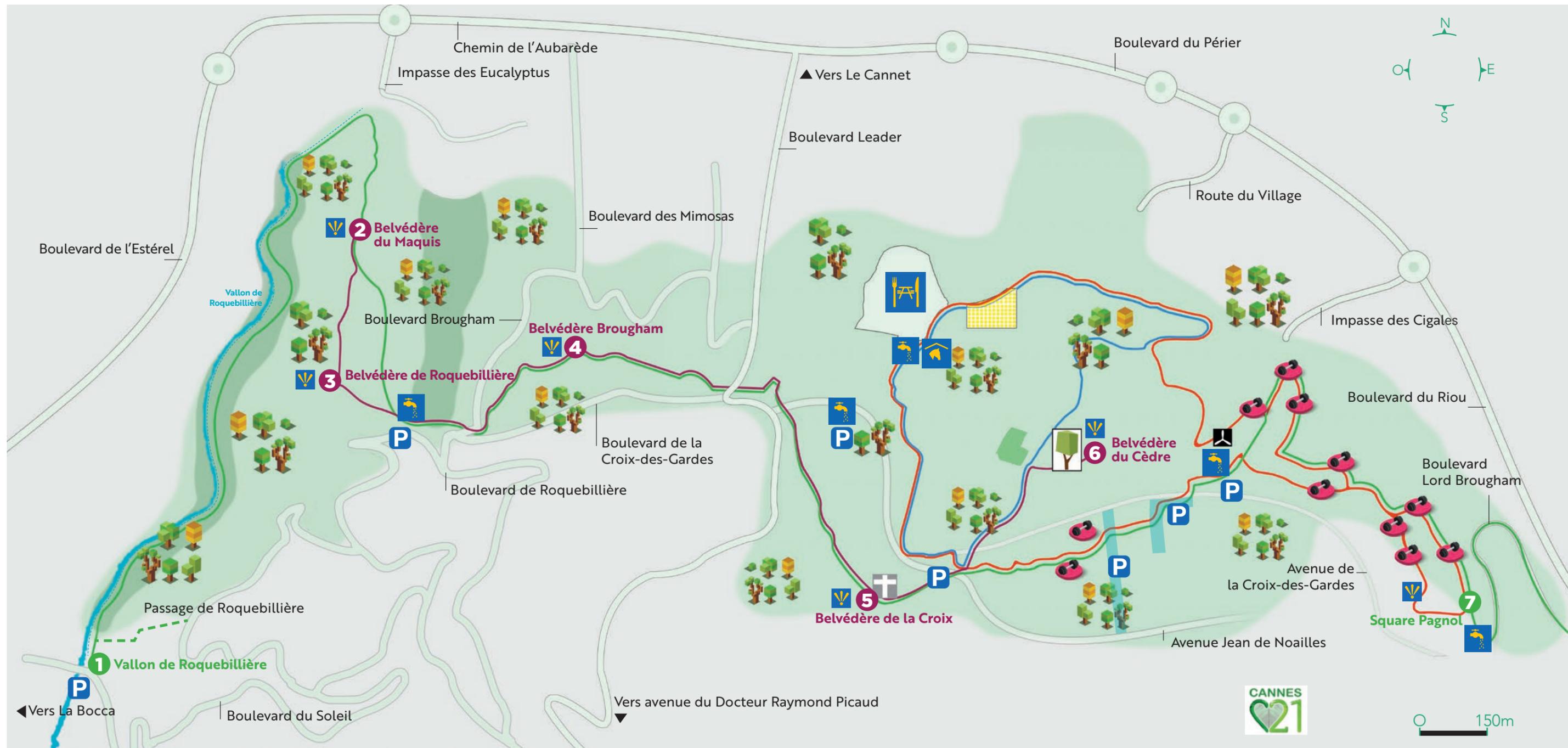
Quartier de l'Abadie, chemin de la plaine de Laval - 06150 Cannes

Tél. + 33 (0)4 89 82 24 40

#MairiedeCannes



# Plan du parc naturel de la Croix-des-Gardes



- Parking
- Point de vue panoramique Belvédère
- Points remarquables
- Point d'eau
- Aire de Pique nique
- Brigade cynophile et équestre

- Croix-des-Gardes
- Stèle du Libérateur
- Grand cèdre
- Mimosaiie cultivée
- Arboretum des mimosas
- Agrès

- Parcours de santé : 3,1 km
- Traversée de la Croix-des-Gardes : 4 km
- Parcours « Témoignages agricoles » : 1,7 km
- Parcours des Belvédères : 1,8 km

**QUELQUES RÈGLES À RESPECTER** TOUTE INFRACTION À CES RÈGLES FERA L'OBJET D'UNE AMENDE DE 135 €\*

- Interdiction de fumer ou de faire du feu
- Interdiction de jeter des déchets au sol : utilisez les poubelles
- Accès interdit aux véhicules motorisés
- Cueillette interdite, seule la cueillette raisonnée du mimosa est tolérée (un seul bouquet par personne hors arboretum et mimosaiie cultivée)
- Pratique douce du vélo à faible vitesse, uniquement sur pistes forestières
- Obligation de rester sur les chemins balisés
- Les chiens doivent être promenés en laisse sur le parcours santé.

